

ANNEXE

63 Mesures pour soutenir l'activité et préparer l'avenir

Partie A : Economie-Innovation

I – Soutenir les projets stratégiques des entreprises

Aucun secteur de l'économie n'étant épargné par la crise, la Région mobilisera tous les outils à sa disposition pour l'appui aux filières et aux territoires en difficultés.

1 - Mobiliser 300 **nouveaux** contrats d'appui du 1er juillet 2009 au 31 décembre 2010

La Région mobilisera les contrats d'appui qui permettent de soutenir la modernisation des TPE-PME en aidant les dirigeants dans la formalisation de leur projet stratégique et dans la mise en œuvre de projets de développement de leur entreprise à 2 ou 3 ans. Par ailleurs, pour plus d'efficacité, la politique des contrats d'appui s'inscrit dans une démarche de mobilisation plus forte de l'ensemble de la palette des outils de financement des projets d'entreprises (fonds régional d'innovation pour l'emploi, fonds régional de garantie, Midi-Pyrénées Croissance, prêts participatifs de développement, financements bancaires, interventions en capital etc).

Budget total consacré à cette action : 35 M€

2 – Renforcer le soutien au plan de modernisation des bâtiments d'élevages

Les filières élevage viande et lait sont aujourd'hui toutes en crise. Face à des prix en baisse qui ne rémunèrent plus les coûts de production, on observe sur le premier semestre 2009 une diminution très conséquente des projets.

C'est à moyen terme le potentiel de l'élevage régional qui est affecté. C'est à court terme toute l'activité des entrepreneurs ruraux qui réalisent ces bâtiments qui est fortement ralentie.

Face à la réduction de la capacité financière des éleveurs et de manière à limiter les fermetures d'élevages, il est proposé de relever la participation de la Région du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 et de soutenir 600 exploitations agricoles sur cette période.

Budget total consacré à cette action : 6,5 M€

3. - Lancer un nouveau plan en faveur de la filière vitivinicole

En novembre 2006, un plan régional d'actions a été adopté pour les années 2007-2009. Avec un budget exceptionnel de 11 M€ pour ces trois années, priorité a été donnée à la structuration des outils économiques et notamment la commercialisation des produits, ainsi qu'à la structuration d'une interprofession regroupant l'ensemble des vignobles de la région.

Après deux années et demi, ces objectifs sont devenus des réalités : création de l'union de coopératives Vinotalie, développement de l'Union de producteurs Plaimont, création de la première interprofession de bassin : l'IVSO (Interprofession des vins du Sud-Ouest France).

Fort de ces nouveaux outils aptes à représenter les vignobles de Midi-Pyrénées sur le marché international, il est proposé de poursuivre le Plan d'actions sur 2010 – 2011 par :

- la modernisation des outils de production,
- la promotion commerciale principalement à l'exportation et à la communication sur le bassin,
- l'accompagnement de la poursuite des efforts de structuration principalement de l'Interprofession mais aussi des Organismes de défense et de gestion des dénominations suite à la nouvelle segmentation des vins qui sera en vigueur au 1^{er} août 2009.

Budget total consacré à cette action : 6 M€

4. - Relancer la vocation laitière des zones de montagne et de Piémont

La production laitière est, par unité de travail, une activité économe en foncier, mais elle nécessite une capitalisation importante au niveau du bâtiment et du cheptel.

Face à la baisse importante du prix du lait, les exploitations de Midi-Pyrénées, de taille en moyenne inférieure à la moyenne française, sont en difficulté.

De 2006 à 2008, la région a perdu 13% de ses exploitations laitières.

Il convient de rechercher les possibilités d'aider au financement de l'augmentation du cheptel, parallèlement à la modernisation des bâtiments.

Une telle mesure suppose l'accord de la Commission Européenne sur un régime notifié. Ce régime trouverait sa justification pour les élevages de la zone de montagne et de son piémont de par la nécessité d'une production fourragère et du maintien d'un maximum d'éleveurs, pour assurer le renouvellement.

L'aide pourrait concerner les élevages disposant d'un effectif de vaches inférieur à la moyenne française, en subventionnant l'acquisition de l'accroissement du cheptel de souche (40%).

Budget total consacré à cette action : 700.000 €

5 - Renforcer la promotion des zones d'intérêt régional pour développer l'attractivité et favoriser l'implantation d'entreprises sur ces zones.

La Région renforcera la promotion et l'aménagement des zones d'intérêt régional : le concept de zones d'Intérêt Régional, conjugue une qualité environnementale et paysagère de l'aménagement et une offre de services adaptée aux besoins des entreprises (hôtels et/ou pépinières d'entreprises, services de restauration, salle de réunion mutualisées, tri et récupération des déchets, CRITT, etc..), pour lesquelles la Région apporte un soutien majoré.

Depuis 2006, la Région a consacré plus de 15 millions d'euros pour le financement d'opérations de création, extension ou requalification.

A ce jour, 19 Zones d'Intérêt Régional sont en activité, ou en cours de réalisation, et 15 sont en projet de création ou d'extension (Albi : ZA Innoprod, Castres-Mazamet : Zac du Causse, Montauban : ZA Albanord, Tarbes : ZA Parc de Pyrénées, Saint-Laurent de Neste : ZA Pic Pyrénées Innovation, ZA du centre à Decazeville, ...).

La Région a décidé de renforcer la promotion de ces zones. Midi-Pyrénées Expansion a la mission de mettre en œuvre une action spécifique de promotion et de mise en réseau de ces zones, avec pour objectifs de faire connaître le « Label » Zone d'intérêt Régional par les entreprises au niveau régional et national comme un gage de qualité des sites d'accueil,

attirer et installer des entreprises sur ces zones. La Région Midi-Pyrénées est la seule Région française à avoir initié ce concept et cette démarche.

Budget total consacré à cette action : 5 M€

6 - Accompagner les territoires en difficultés : participation à la création de fonds de revitalisation et de ré-industrialisation de bassins d'emplois particulièrement touchés par la crise : Pays d'Olmes, Pays du Couserans, Pays de Foix Haute-Ariège.

Certains territoires sont durement touchés par les restructurations et nécessitent un accompagnement spécifique pour leur revitalisation. La Région accompagnera la création de fonds de revitalisation et de ré-industrialisation de bassins d'emplois particulièrement touchés par la crise. Ces fonds territoriaux peuvent ainsi être mobilisés pour accompagner, aux côtés des autres collectivités locales, des projets de création d'emplois ou d'implantation d'activités nouvelles, par exemple dans le Couserans ou le Pays d'Olmes.

Budget total consacré à cette action : 1,2 M€

7 - Soutenir les projets de création ou d'extension de pépinières ou d'hôtels d'entreprises.

Dans le cadre de ses politiques territoriales, la Région soutient les opérations de création ou d'extension de bâtiments d'accueil collectif des entreprises industrielles, artisanales de production ou de services à l'industrie, du type « pépinière ou hôtel d'entreprise ». Depuis 2006, la Région a soutenu 22 opérations de construction d'hôtels et pépinières d'entreprises pour un montant total de près de 4 M€.

La prise de décision de la Région sur les projets en cours de pépinières ou d'hôtels d'entreprises sera accélérée.

La Région a également accentué son effort de soutien au Réseau des Pépinières de Midi-Pyrénées qui fédère 20 pépinières d'entreprises réparties sur 28 sites. L'objectif de ce réseau est de mutualiser leurs compétences et leurs expériences.

Budget total consacré à cette action : 2 M€

8 - Développer les actions de maintien, création, ou ré-implantation d'activités artisanales, de commerces et de services en zones rurales ou dans les petites aires urbaines.

Les entreprises de l'artisanat, du commerce et des services sont soutenues dans le cadre d'un programme en cohérence avec les politiques de formation et d'apprentissage :

- la construction de Commerces Multi Services dans les communes de moins de 2000 habitants lorsqu'elles permettent de favoriser la création ou la réimplantation d'activités commerciales, artisanales ou de services, qui n'existent pas ou plus à l'échelle de la commune,
- les opérations pluriannuelles mises en œuvre par les collectivités locales (communes ou intercommunalités) dans le cadre de partenariats étroits avec les organismes consulaires (Chambres de Commerce, Chambre de métiers) et les associations de commerçants, visant à renforcer les appareils commerciaux et artisanaux dans les centres – bourg et les centres villes. Ces opérations permettent de conduire sur un territoire des actions collectives d'animation et de modernisation des entreprises commerciales et artisanales.

Budget total consacré à cette action : 3 M€

9 - Développer le plan régional en faveur de la création/transmission/reprise d'entreprises : «Entreprendre Midi-Pyrénées».

Les 2 objectifs prioritaires du plan sont de favoriser l'émergence des projets de création et de faciliter le développement des transmissions, tant en quantité qu'en qualité, pour des porteurs de projets locaux et extérieurs au territoire.

Budget total consacré à cette action : 1,5 M€

10 - Accentuer le soutien aux entreprises pour conquérir de nouveaux marchés à l'export : prise en charge de 50% de la participation à des salons du 1er juillet 2009 au 30 juin 2011.

L'enjeu principal est d'accroître la compétitivité des TPE/PME sur les marchés extérieurs par :

- L'organisation de l'offre sectorielle régionale,
- L'approche des marchés sous l'angle des pays,
- L'émergence de nouveaux exportateurs,
- L'accompagnement individuel dans le cadre notamment des contrats d'appui TPE ou PME

Budget total consacré à cette action : 2 M€

II – Préparer la sortie de crise par l'innovation

Plus que jamais, la PME ne doit pas évoluer de façon isolée, mais s'organiser pour s'inscrire dans des démarches collaboratives lui permettant d'être plus compétitive – en terme de compétences, d'offres ou de capacités à investir un marché – grâce à son alliance avec d'autres entreprises ou avec des laboratoires.

Cette capacité des entrepreneurs à innover, à travailler en filières et réseaux est une force de notre région et probablement une des raisons de la place prépondérante des PME dans son industrie. Il ne faudrait pas que, dans le contexte de crise actuelle, ce dynamisme s'affaiblisse, puisque c'est par l'investissement dans l'innovation aujourd'hui que se gagnera demain la rapidité de la sortie de crise pour les entreprises qui auront su saisir cette opportunité.

Le soutien de la Région à la diffusion de l'innovation dans les entreprises et à l'aide au montage de projets innovants sera poursuivi en cette période difficile. Car l'appui public est d'autant plus indispensable à des investissements de moyen terme, qui nécessitent un autofinancement et ne produisent pas de retour immédiat.

La Région a décidé d'amplifier ces actions dans le cadre du lancement d'appels à projets.

11 - Lancer un appel à projets collaboratifs innovants dans le domaine des matériaux composites : EPICEA 4ème édition en 2009, et 5ème édition en 2010.

La Région a lancé avec l'Etat l'appel à projet EPICEA sur le domaine du composite dès 2006, et le renouvelle chaque année depuis. 5,5 M€ ont ainsi été accordés par la Région sur des projets d'innovation dans le domaine des composites.

Sur la base des résultats positifs de cette première expérience, il a été décidé de lancer à nouveau l'appel à projets EPICEA en 2009 et 2010, sachant que pour cette année là l'Etat ne participera plus.

Budget total consacré par la Région à cette action : 4 M€

12 – Lancer avec l'Etat un appel à projets collaboratifs innovants dans le domaine des systèmes embarqués, pour l'avion Plus Electrique : ELECTRA 1ere édition en juillet 2009 et 2ème édition en mai 2010.

Budget total consacré par la Région à cette action : 4 M€

13 - Lancer un appel à projets collaboratifs innovants dans le domaine de la relation entre l'alimentation et la santé : EPICURE 1ere édition en septembre 2009 et 2ème édition en septembre 2010.

EPICURE doit permettre de répondre aux besoins du secteur de l'alimentation et de la santé en soutenant la recherche académique et les programmes de R&D ou R&T des entreprises régionales. Les projets ayant un réel impact bénéfique sur l'alimentation humaine avec des retombées à la fois sur les productions agricoles et sur les industries agro-alimentaires seront soutenus.

Dans le cadre de ces appels à projets, la Région se veut pro-active en suscitant la structuration de filières à fort potentiel pour le développement économique régional et préparer l'avenir.

Budget total consacré à cette action : 2 M€

14 - Lancer un appel à projets collaboratifs sectoriel dans le domaine des applications de la navigation satellitaire GALILEO : Lapeyrouse : 1^{ère} édition en mai 2010 et 2ème édition en septembre 2010.

La Région lancera en 2010 un appel à projets portant sur les applications de la navigation par satellites, ouvert à des groupements d'entreprises ou de laboratoires dont le chef de file sera une entreprise de Midi Pyrénées.

L'objet en sera le développement de produits et services innovants en réponse à des besoins identifiés auprès d'utilisateurs finaux ainsi que les innovations de technologies permettant un positionnement sur des marchés d'avenir par l'offre de services nouveaux ou plus performants que les services existants.

Cet appel à projets s'adressera préférentiellement aux PME situées en Midi Pyrénées, associées à des partenaires (entreprises et laboratoires en Midi-Pyrénées ou hors région).

Budget total consacré à cette action : 2 M€

15 - Lancer un appel à projets collaboratifs sectoriel dans le domaine des innovations écologiques : ECO-INNOVATION 1ère édition en novembre 2009 et 2ème édition en juin 2010.

La prise en compte des enjeux à un niveau mondial conduit inexorablement à une évolution de nos modes de production, de consommation, d'habitation ou de déplacement. En effet, la prolongation d'une croissance découplée de son empreinte écologique ne saurait être désormais envisagée sans crise majeure à court terme.

L'objectif est d'inventer de nouveaux produits, services et systèmes, répondant aux enjeux énergétiques et environnementaux actuels nourris de la recherche et développement.

Ces produits et services éco-innovants répondent aux besoins des utilisateurs et conservent leurs performances fonctionnelles tout en utilisant moins de ressources et en dégradant moins l'environnement durant leur cycle de vie.

Le présent appel à projets constitue donc un élément de réponse à la crise actuelle par le développement de nouveaux produits répondant aux contraintes économiques et environnementales de la société actuelle ; il s'adresse aux entreprises régionales (TPE, PME/PMI et entreprises de taille intermédiaire) intégrées dans une démarche éco-innovante individuelle ou collective et aux structures publiques de transfert et de recherche.

Les domaines thématiques seront en particuliers :

- La production d'énergie renouvelable / efficacité énergétique
- La construction et l'aménagement durables
- Les procédés et produits éco-innovants
- Le traitement des déchets et émissions polluantes.

Budget total consacré à cette action : 2 M€

16 - Renforcer le rôle des Plates-formes d'initiative locales (PFIL) en matière d'innovation.

Les plates-formes d'initiatives locales du réseau France Initiative, regroupées en Midi-Pyrénées au sein de l'association Midi-Pyrénées Initiatives, participent au développement économique local en octroyant des prêts d'honneur à taux zéro et sans garantie aux créateurs et repreneurs d'entreprises. Par ce biais, elles ont un effet de levier significatif sur l'accès au financement bancaire et contribuent à renforcer la pérennité des entreprises par un suivi personnalisé.

Au plan national, le réseau France Initiative a défini l'innovation comme un axe d'intervention stratégique du réseau en permettant la création de plateformes technologiques qui accordent des prêts aux entreprises innovantes pour leur permettre d'accéder plus rapidement au marché en facilitant les levées de fonds, les interventions publiques en matière de R&D et l'accès au financement bancaire.

Dans ce contexte, la Région soutient Midi-Pyrénées Initiatives en vue de la création d'une plate-forme technologique régionale favorisant la création d'entreprises innovantes en Midi-Pyrénées.

Budget total consacré à cette action : 600.000 €

17 - Soutenir l'accueil de nouvelles équipes de chercheurs pour favoriser leur installation en Midi-Pyrénées.

Consciente de l'importance pour Midi-Pyrénées de renforcer son attractivité, la Région encourage et finance les programmes qui lui permettent d'attirer les meilleurs chercheurs et laboratoires et de tisser des liens avec **la recherche internationale**. C'est la démarche engagée avec les chaires Pierre de Fermat et les allocations d'aide au retour de post-doctorants.

La Région souhaite aller plus loin en accompagnant l'arrivée sur le territoire de nouvelles équipes de recherche de compétence internationale, par le soutien au recrutement de personnels de recherche en complément des postes statutaires.

Cette nouvelle mesure mise en place en partenariat avec le CCRRDT, est destinée à soutenir l'accueil de nouvelles équipes d'excellence en Midi-Pyrénées travaillant sur un projet scientifique approuvé pour sa qualité scientifique et la compétence internationale de l'équipe qui le mène.

Budget total consacré à cette action : 700.000 €

III - Permettre aux entreprises de préparer la sortie de crise grâce à des financements adaptés

18 - Soutenir la croissance des entreprises par la participation à des sociétés de capital développement : Augmentation du capital de 6 à 10 M€ de **Midi-Pyrénées Croissance.**

Afin de mieux accompagner le besoin de financement en fonds propres des PME régionales, la Région, premier actionnaire de Midi-Pyrénées Croissance, a initié une augmentation de capital de 4 M€, à laquelle elle a participé à hauteur de 1,2 M€. L'opération, finalisée en mars 2009, permet ainsi à Midi-Pyrénées Croissance de disposer d'un capital de plus de 10 M€ au bénéfice des PME de la Région. A l'issue de l'opération, la Région reste le principal actionnaire de Midi-Pyrénées Croissance avec 38 % du capital.

Budget total consacré à cette action : 1,2 M€

19 - Soutenir la croissance des entreprises de l'aéronautique par la participation à un fonds de capital d'investissement dédié : **AEROFUND 2.**

La Région a amplifié son intervention initiale dans le fonds commun de placement à risque dédié aux secteurs des industries aéronautiques Aerofund 1 en accordant **en 2009 1,5 M€** au nouveau fonds Aerofund 2. L'objectif total de levée de fonds d'Aerofund 2 est de 150 M€.

Budget total consacré à cette action : 1,5 M€

20 - Activer les Prêts participatifs de développement en partenariat avec OSEO : Augmentation du plafond du prêt de 75.000 € à 100.000 €.

Créés en 2007 en partenariat avec OSEO, les prêts participatifs de développement sont mis en œuvre en complément des contrats d'appui afin de renforcer le haut de bilan des TPE-PME en phase de développement. La Région a porté le plafond des prêts participatifs de développement (PPD) de 75.000 € à 100.000 € et son effort s'élève à 400.000 € en 2009.

Budget total consacré à cette action : 0,4 M€

21 - Elargir les critères d'intervention du « fonds régional de garantie Midi-Pyrénées » aux entreprises industrielles et de tourisme des agglomérations et aux entreprises de 250 à 2000 salariés, et augmenter le fonds de 6,2 à 10 M€.

L'intervention en garantie est le levier le plus efficace pour faciliter l'accès des PME au crédit bancaire. Le fonds régional de garantie Région-OSEO actuellement en place cible le financement des prêts « moyen terme » mobilisés sur des projets de développement ou de transmission d'entreprise, l'intervention de la Région au côté d'OSEO permettant de porter la couverture de 50% à 70%.

Pour que les PME-PMI puisse accéder plus facilement aux crédits dans un contexte de trésorerie tendue, la Région a décidé d'étendre le champ d'action du fonds régional de garanties aux opérations de renforcement de la trésorerie des PME. Dans ce contexte, le fonds régional de garantie Midi-Pyrénées vient co-garantir, au côté du fonds national «renforcement de la trésorerie des PME» constitué auprès d'OSEO Garantie, les transformations de créances court terme en créances moyen long terme. Cette action vise à consolider la structure financière des entreprises afin de les rendre moins vulnérables face à la crise actuelle.

En outre, il est proposé d'étendre le champ d'intervention du fonds régional de garanties :

- en l'ouvrant notamment aux entreprises industrielles et de tourisme des agglomérations,
- en l'ouvrant aux projets de création et de modernisation d'hébergements touristiques, en particulier l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein air et la restauration et les villages de vacances,
- en l'ouvrant aux entreprises de plus de 250 salariés,

En conséquence, pour renforcer son action en matière de garantie la Région souhaite porter le montant de ce fonds de **6,2 à 10 M€**

Budget total consacré à cette action : 3,8 M€

22 - Créer un fonds régional de garantie en faveur des entreprises artisanales.

Pour soutenir l'investissement des entreprises artisanales confrontées à la crise, la Région propose de créer un fonds de garantie spécifique et de le doter de **1 M€** dès 2009.

Budget total consacré à cette action : 1 M€

23.- Création d'un Fonds Midi-Pyrénées Développement Solidaire

L'économie sociale et solidaire se veut être une réponse à la crise, génératrice de précarité et d'exclusion. C'est pourquoi en partenariat avec la Mairie de Toulouse, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées et Midi-Pyrénées Actives, la Région va créer un Fonds Régional d'Investissement Solidaire : MIDI-PYRENEES DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE.

Grâce à ce Fonds Régional, les structures de l'économie sociale et solidaire pouvant être agréées « entreprise solidaire », par exemple dans des activités liées au handicap, à l'insertion, aux services à la personne, à l'environnement, au tourisme social, à l'éducation populaire et en particulier pour des personnes en situation de précarité, pourront ainsi renforcer leurs fonds propres...

Elles pourront bénéficier d'un prêt pouvant aller jusqu'à 60.000 € sous forme de prêt participatif à 2 % et d'un accompagnement financier solide. Une attention particulière sera apportée aux projets issus de l'appel à candidatures Régional « Economie Solidaire »

Budget total consacré à cette action : 300.000 €

IV- Les plates-formes financières au service des entreprises

L'efficacité du dispositif régional passe par l'animation de lieux d'échanges pour organiser la remontée des dossiers financiers et leur orientation. Il convient à cet effet de renforcer les dispositifs d'échanges entre les besoins des industriels et le monde de la finance. Sur chaque dossier, l'identification et la mise en œuvre de la réponse au besoin de financement nécessitent l'adhésion des parties au schéma retenu, chacun l'appréciant suivant sa propre perception : dilution du capital, risque de perte de contrôle et mise en situation de dépendance pour l'entrepreneur, prise de risque et rémunération des investissements pour le financier. C'est pour organiser les échanges entre les partenaires que sont mises en place deux plates-formes financières.

24 - Plate-forme financière aéronautique entre Région, Banque de France, DIRRE, OSEO et Aerofund : créée suite à l'étude prospective du BIPE sur la filière aéronautique pour mettre en commun les informations sur les dossiers stratégiques des entreprises du secteur aéronautique et spatial.

Le but est de partager une vision commune sur les dossiers stratégiques d'entreprises du secteur et de traiter les projets complexes qui font concomitamment appel à des fonds propres, des prêts et de la garantie.

25 - Plate-Forme financière d'orientation et de suivi entre Région, OSEO, CDC, Banque de France pour orienter les dossiers d'investissement stratégiques des entreprises en recherche de financement.

Cette plate-forme vise à mieux orienter les dossiers des porteurs de projets d'entreprises vers les outils de financement adéquats : subvention, crédits court / moyen et long terme, garanties bancaires, intervention en haut de bilan.

26 - Engager un partenariat avec la Banque de France pour réaliser des analyses financières sectorielles ou individuelles pour les entreprises régionales.

La crise nécessite de pouvoir apporter une réponse personnalisée aux entreprises qui le souhaitent. C'est pourquoi, la Région engage un partenariat avec la Banque de France afin d'obtenir une évaluation sous forme mensuelle et annuelle des performances réalisées sur un panel de 100 entreprises régionales. Ce suivi doit permettre à la Région de mesurer l'efficacité de son dispositif d'intervention tout en ouvrant la possibilité aux entreprises de bénéficier d'un accompagnement de la Banque de France au travers d'un entretien annuel personnalisé.

Budget total consacré à ces actions : 200.000 €

V – Soutenir les entreprises dans l'adaptation de leur stratégie

Mis en place en 2007, les contrats d'appui aux entreprises ont permis, à ce jour, d'accompagner 430 entreprises à travers 495 contrats d'appui pour un budget de près de 60 M€. Les premières évaluations de ce dispositif ont mis en évidence la nécessité d'accompagner d'avantage les entreprises dans l'adaptation de leur stratégie.

27 - Créer un nouveau dispositif d'analyse stratégique du projet de l'entreprise : Prise en charge de 50% du coût d'un conseil stratégique en amont d'un contrat d'appui.

Pour amplifier encore l'analyse stratégique du projet de l'entreprise, la Région crée un nouveau dispositif ; **l'aide au conseil stratégique** qui peut être mobilisée en amont d'un contrat d'appui pour permettre aux entreprises de faire appel à un consultant extérieur spécialisé pour réaliser un diagnostic global de l'entreprise. Ce diagnostic doit contribuer à renforcer la compétitivité des entreprises en se basant sur trois leviers fondamentaux que sont la performance interne, l'innovation et le développement international. Ce dispositif permet de projeter l'entreprise sur une vision stratégique de son développement à moyen terme, tout en prenant en compte les problématiques éventuelles de trésorerie, d'adaptation du plan d'affaires et de financement.

Budget total consacré à cette action : 700.000 €

28 - Renforcer le partenariat avec l'INPI pour informer et accompagner les PME dans les diagnostics et les accords de propriété industrielle. Renouvellement de la convention avec l'INPI.

La Région Midi-Pyrénées souhaite renouveler le **partenariat initié en 2006 avec l'INPI** (Institut National de la Propriété Industrielle) relatif à la sensibilisation des PME-PMI à la propriété industrielle.

La collaboration entre la Région Midi-Pyrénées et l'INPI a vocation à se poursuivre également par la mise en œuvre d'autres prestations, en particulier au travers de Midi-Pyrénées Innovation (MPI). Pour se faire, un projet de convention a été préparé en parallèle avec MPI portant sur les axes suivants :

- contribution aux pré-diagnostics propriété industrielle
- appui pour la détection de projets innovants dans les entreprises
- formation à la propriété industrielle des PME
- accès aux prestations de l'INPI

VI - Le développement de l'économie touristique

Avec plus de 80 Millions de nuitées dont 15 % de clientèle étrangère, un chiffre d'affaires de 4,5 milliards d'€ soit 6,7 % du PIB régional et plus de 45.000 personnes qui travaillent dans ce secteur, l'activité touristique constitue une filière économique à part entière pour la région Midi Pyrénées qui dispose d'un fort potentiel de développement, participe au maintien et à la création d'emplois non délocalisables et favorise le développement de très nombreux territoires ruraux, de montagne mais également urbains (Albi, Lourdes, Toulouse, Montauban, ...).

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel entre les destinations européennes et internationales, la Région a décidé fin 2007 de mettre en œuvre un ambitieux plan de soutien en faveur de l'économie touristique Midi Pyrénéenne.

Ce plan concerne simultanément la modernisation des hébergements et des produits, le développement des stations pyrénéennes, la valorisation du tourisme fluvial (Canal des 2 mers, Vallée du Lot) de ses territoires naturels et de son patrimoine culturel. Ce plan de soutien concerne également l'organisation et la promotion des Grands Sites Midi Pyrénées et des stations touristiques rurales, de montagne et thermales.

29 – Développer la valorisation et la promotion des Grands sites touristiques de Midi-Pyrénées

Midi-Pyrénées dispose de nombreux sites à forte notoriété, à fort « capital image » qui participent à la promotion et à l'attractivité de Midi-Pyrénées vis-à-vis des clientèles nationales et internationales. Ils constituent en quelque sorte « de grands aimants » touristiques et participent au rayonnement des territoires dans lesquels ils se situent, mais également à la qualité de l'image et de l'identité des départements et de la région Midi Pyrénées.

En terme de fréquentation, on estime aujourd'hui que ces sites reçoivent chaque année plus de 13 millions de visiteurs et que leurs Offices de Tourisme accueillent près de 2 millions de visiteurs ; scores à mettre en perspective avec les 15,5 millions de touristes que nous recevons chaque année.

Ainsi en 2008, la Région a mis en œuvre un programme de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées ». Les candidatures de 17 Grands sites ont été approuvées depuis début 2009. Trois de plus pourraient l'être d'ici fin 2009.

D'ici 2010 : ce sont près de **7 M€** qui sont consacrés à cette politique (promotion internationale et nationale, aménagement des offices de Tourisme, espaces et services, modernisation des hébergements touristiques, ...)

Budget total consacré à cette action : 7 M€

30 – Soutenir la rénovation et la mise aux normes des hôtels en milieu rural

Devant la charge des investissements nécessaires à la modernisation des hôtels 0 et 1 étoile, ainsi qu'à la mise aux normes (sécurité incendie...), la Région a décidé en 2004 de mettre en place un dispositif de mise aux normes de l'hôtellerie lourdaise. Cette politique a permis la modernisation de 110 établissements lourdais pour un accompagnement régional de 5,6 M€ et un investissement de près de 40 M€.

La Région renforce et étend ce dispositif aux territoires ruraux et de montagne de Midi-Pyrénées. D'ici fin 2010, il est prévu d'affecter une enveloppe de 5 M€,

(soit 16 M€ d'investissements) pour le financement de 40 hôtels Lourdais et 50 hôtels en Midi-Pyrénées.

Budget total consacré à cette action : 5 M€

Partie B : La formation et le retour à l'emploi

Un effort supplémentaire pour la formation des personnes fragilisées

La Région est très soucieuse de l'efficacité de ses dispositifs et leur capacité de réponse aux besoins spécifiques du moment. Le bilan du PRDF fait le point sur les adaptations mises en œuvre depuis 2006. Considérant la situation des demandeurs d'emploi aujourd'hui, la Région va engager vigoureusement des compléments budgétaires dès la DM1 dans 3 directions :

31 - Une nouvelle action « Qualification + » par une participation de 2 1 M€/an à une opération menée en partenariat avec l'Etat et les partenaires sociaux qui permettra de former les salariés menacés ou en cours de chômage partiel,

Budget total consacré à cette action : 2 M€

32 - La Région propose de créer une mesure exceptionnelle d'aide à l'embauche de 500 jeunes diplômés issus des filières IUT, BTS, Licence, et Master dans les PME/PMI d'ici le 31 décembre 2010, à raison de 5000 € d'aide par recrutement sur un contrat à durée indéterminé.

Budget total consacré à cette action : 2,5 M€

33 - Faciliter l'accès à l'emploi pour les jeunes diplômés techniciens supérieurs et le transfert de technologies au bénéfice des PME et TPE.

La crise économique frappe en priorité les jeunes diplômés, alors que les PME peinent à trouver les techniciens dont elles ont besoin, c'est pourquoi, la Région lancera un dispositif d'aide à l'intégration de techniciens dans les PME (15.000 € par emploi créé) qui sera opérationnel dès novembre 2009. Cette démarche permettra de confier à de jeunes techniciens supérieurs des projets de développement technologique avec le soutien d'un centre de compétence. En facilitant l'accès à l'emploi des titulaires d'IUT, BTS ou équivalent et en répondant à des problématiques d'innovation technologique directement appliquées au sein des PME cette mesure constitue une réponse concrète aux attentes des TPE et PME. Par ailleurs le technicien bénéficierait d'une formation à la gestion de projet et des compétences d'un lycée technique, IUT, Ecole d'ingénieur, laboratoire public, CRITT ... impliqué dans le projet de développement technologique de l'entreprise.

Budget total consacré à cette action : 700.000 €

34 - Un complément au Programme Régional de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi à hauteur de 1,580 M€/an qui permettront d'ouvrir environ 450 places supplémentaires en 2009 et autant en 2010.

Budget total consacré à cette action : 3,2M€

35 - Des actions d'accompagnement qui s'inscriront dans une durée de 3 ans pour les publics en recherche ou en cours de formation : sur la VAE (soutien aux points relais conseil) et sur le bilan de compétences à hauteur de 3,4 M€/an.

Budget total consacré à cette action : 3,4 6,8 M€/an.

36 - Depuis 4 ans, la Région contribue à la création de 786 emplois associatifs. Ces emplois bénéficient d'une aide régionale au cours des quatre années qui suivent leur création et d'un dispositif d'accompagnement pour permettre aux associations de pérenniser les postes ainsi créés. Dans le contexte de crise, la pérennisation de ces postes s'avère délicate pour certaines associations. C'est pourquoi, je vous propose de prolonger d'une année le soutien aux emplois associatifs de Midi-Pyrénées, et de consacrer 1,8 M€ d'ici fin 2010 à cette extension.

Budget total consacré à cette action : 1,8 M€

Partie C : Le Développement durable et la lutte contre le changement climatique

I - L'Habitat : aides à la rénovation énergétique et à la construction de logements performants pour les publics aux revenus les plus modestes

Depuis 2004, la Région a soutenu l'installation de 15 000 chauffe-eau solaires et mobilisé ainsi plus de 10 M€ pour encourager au développement des énergies renouvelables sur le territoire. La Région poursuit cette action en 2009 en priorité en faveur des ménages les plus modestes. Parallèlement, depuis 2000, la Région soutient les équipements solaires thermiques dans les logements sociaux publics.

En 2007, la Région a décidé de lancer un appel à projets pour la construction de logements sociaux économes destiné aux organismes de l'habitat social et aux collectivités. Il s'agissait de rendre possible la réalisation de programmes de logements sociaux véritablement remarquables par leur caractère exemplaire et novateur.

Afin d'amplifier sa politique de lutte contre l'effet de serre et pour le développement durable, il a été adopté en 2008, un plan régional « Bâtiments économes » 2008-2013 qui constitue un véritable plan stratégique pour le développement de l'éco-construction en Midi-Pyrénées et a pour objectif de répondre aux enjeux actuels dans le secteur du bâtiment :

- l'économie : le secteur du bâtiment représente en Midi-Pyrénées 7 milliards d'euros HT de chiffre d'affaires annuel, 23 000 structures, 60 000 emplois, 8 000 jeunes en formation dont 4000 apprentis ; c'est un secteur qui ne peut être délocalisé et qui est important dans l'économie régionale ;
- la lutte contre le changement climatique : en Midi-Pyrénées, le secteur résidentiel et tertiaire est responsable de plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et de 45% de la consommation énergétique finale ;
- la formation, l'éducation et l'adaptation au changement.

Dans le cadre du plan « Bâtiments économes Midi-Pyrénées », 2008-2013, la Région a également décidé de lancer un programme de soutien à la construction de logements sociaux économes et à la rénovation énergétique des logements des publics les plus vulnérables aux augmentations des coûts de l'énergie.

37 - En partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Union Sociale de l'Habitat, la Région Midi-Pyrénées soutient la construction neuve et la rénovation énergiquement performantes des logements sociaux publics locatifs (*objectif : 800 logements par an*).

Budget total consacré à cette action : 1,6 M€

38 - En partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, la Région Midi-Pyrénées favorise la rénovation énergétique dans le parc social privé, les bénéficiaires directs sont les particuliers propriétaires occupants « très sociaux » et les propriétaires bailleurs de logements à loyer conventionné (*objectif : 700 logements par an*).

Budget total consacré à cette action : 1,4 M€

Ces actions contribuent à **la relance dans les territoires d'une activité économique non délocalisable.**

39 – Développer la politique de l'habitat pour une mixité et une accession sociale à la propriété.

Dans un contexte de prix élevé du foncier et de baisse du pouvoir d'achat des ménages, la Région Midi-Pyrénées souhaite favoriser la primo accession des ménages les plus modestes à un projet de construction d'un logement neuf.

Elle se propose d'accompagner les communes ou intercommunalités dans leur volonté de mettre en place le « Pass Foncier », dispositif permettant de dissocier les remboursements du bâti et du terrain, en bénéficiant de conditions avantageuses et induisant une mixité sociale sur nos territoires.

Ainsi, la Région Midi-Pyrénées prendrait en charge 25 % de l'aide accordée par la Collectivité Locale : dans la limite de 4000 € par lots, dans le cadre du Pass Foncier individuel.

Budget total consacré à cette action : 4 5 M€

II – Performance énergétique des bâtiments

40 - Travaux d'économie d'énergie dans les lycées

A l'issue de la campagne de diagnostics énergétiques et environnementaux, réalisée en 2008, des préconisations ont été élaborées. Une des actions essentielles est la réalisation de travaux au sein des lycées, générateurs d'économie d'énergie.

Budget total consacré à cette action : 6 M€

41 - Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics des petites collectivités.

Le secteur du bâtiment est responsable de 45% de la consommation énergétique finale et on sait que le gain le plus significatif réside dans les actions de rénovation. En complément des actions menées par la Région dans le secteur du logement social, il est proposé de soutenir les petites collectivités dans ces actions de rénovation énergétique sur leurs bâtiments communaux.

Ces projets seront présentés dans le cadre des contrats de Pays /PNR. Les dossiers de demandes de subventions devront être déposés à la Région avant le 1er juillet 2010 et dont les travaux devront être engagés avant le 31 décembre 2011 (Plafond maximum des travaux 100.000 €).

Budget total consacré à cette action : 2 M€

42 - Performance énergétique - Energie dans les exploitations agricoles

Dès à présent, et c'est d'ailleurs un des points mis en exergue dans le cadre du bilan de santé de la Politique Agricole Commune (PAC), un des enjeux principaux pour les exploitations agricoles, notamment dans le domaine de l'élevage, réside dans leur capacité à maîtriser les coûts énergétiques en privilégiant d'une part le recours aux énergies renouvelables mais surtout d'autre part les économies d'énergie. A ce titre, la Région se doit d'accompagner leurs efforts et se propose de financer certains investissements collectifs réalisés en CUMA ou réalisés à titre individuel par les exploitations sur des enjeux spécifiques comme par exemple le séchage solaire des fourrages. Ces nouvelles interventions s'inscriront dans le Plan de performance énergétique (PPE) cofinancé par le FEADER.

Budget total consacré à cette action : 1 M€

III – Énergies Renouvelables

43 – Un nouveau Plan de soutien à la production d'énergies renouvelables.

La Région a encouragé le développement des énergies renouvelables sur le territoire, et principalement celles correspondant aux potentialités les plus importantes : solaire et bois-énergie. Elle soutient les études de faisabilité pour le recours aux énergies renouvelables et les investissements.

Depuis 2004, son action a conduit à l'installation de plus de 97 000 m² de capteurs solaires thermiques, 10 000 m² de capteurs solaires photovoltaïques et 26 mégawatts de chaufferies bois-énergie (notamment en soutenant 21 réseaux de chaleur bois). Le tout permet d'éviter annuellement l'émission de 34 000 tonnes de CO₂.

Il est aujourd'hui proposé de relancer à travers 3 nouveaux dispositifs cette dynamique en s'appuyant sur ces résultats qui ont permis de faire émerger des filières sur le territoire régional.

- **Sur l'énergie bois** : lancement d'un second **Plan BOIS BIOMASSE ENERGIE 2009-2013**.
Dédié essentiellement au bois, ce plan « biomasse » englobera également l'appui à la biomasse agricole (sous-produits / co-produits de filières agricoles : rafle de maïs, marc de raisin, noyaux de fruits, ...).
Il s'agit de relancer un plan de soutien aux réseaux de chaleur bois-énergie, mais également aux chaufferies et aux plateformes bois énergie.
- **Sur le solaire photovoltaïque** : la Région aidera de manière continue les collectivités et les TPE/PME pour l'acquisition des installations photovoltaïques, lorsque celles-ci s'intègrent dans le projet global de réalisation d'un bâtiment économe (Bâtiment Basse Consommation).
- **Sur la méthanisation** : la production de biogaz constitue un excellent mode de traitement et de valorisation énergétique des déchets ou sous-produits organiques : boues de stations d'épuration, effluents industriels (papeteries, conserveries, caves, brasseries, etc.), ordures ménagères et surtout effluents ou sous-produits agricoles (lisiers, fumiers, déchets d'ateliers de transformation, etc.).
La Région a permis la réalisation de quelques projets qui sont en nombre encore insuffisant. Le potentiel est pourtant très important et un plan de développement sera mis en place en particulier en soutien aux exploitations agricoles.

Budget total consacré à cette action : 6 M€

44 - Un Fonds de garantie porté par la Région pour soutenir les investissements de production d'énergies renouvelables des entreprises en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement.

Le recours aux énergies renouvelables est souvent économiquement intéressant mais avec un temps de retour sur l'investissement de durée variable. Même dans la cas de production et de revente d'électricité d'origine renouvelable (solaire photovoltaïque, méthanisation, petit éolien ...), les petites entreprises ne peuvent pas toujours réaliser l'investissement de départ voulu.

Afin d'augmenter le nombre de réalisations portées par des TPE/PME et exploitants agricoles, la Région propose de mettre en place un système de garanties de prêts pour les TPE/PME, en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et une banque locale de Midi-Pyrénées (à choisir à l'issue d'une procédure « d'appel à propositions »).

Ce dispositif sera mis à la disposition de toutes les TPE/PME du territoire pour tout projet de production d'électricité d'origine renouvelable.

IV – Bio et production de qualité

45 - Soutenir le développement de l'offre de produits bio en Midi-Pyrénées

En 2008, on recensait plus de 1200 exploitations bio en Midi-Pyrénées, 1^{ière} région française en surfaces agricoles certifiées bio, soit 10,4% des exploitations recensées en France entière.

Avec une croissance en nombre de plus de 20% sur les cinq dernières années, une surface concernée d'environ 66 000 hectares, et un troupeau de 8 300 vaches, 30 400 brebis et 2 400 chèvres, Midi-Pyrénées confirme la place majeure qu'elle occupe dans la production française en bio.

Considérant que l'agriculture biologique participe aux réponses attendues face, d'une part aux préoccupations sociétales sur l'environnement, la qualité de l'alimentation,..., et d'autre part au maintien d'une vie rurale active qui suppose la pérennisation d'un certain nombre de petites et moyennes exploitations notamment à travers une commercialisation en circuits courts, et conscient de la nécessité d'une continuité dans la politique engagée en 2000, **la Région a lancé en 2007 un « Plan bio Midi-Pyrénées sur 2007-2013 ».**

Ce plan développe les mesures suivantes :

- **recherche de références, expérimentations** : la Région au cours de ces dernières années a permis la création de dispositifs d'observation, d'expérimentation, d'analyse et d'élaboration de références sur toutes les productions bio.
- **promotion** : Les produits bio appartiennent à la famille des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine et bénéficient de l'ensemble des dispositifs soutenus par la Région dans le cadre de sa politique qualité et ce notamment au titre des aides aux actions de promotion.
- **investissements des exploitations bio : augmentation du seuil des aides publiques de 20 à 35%**
- **aide aux investissements de l'aval en vue de la mise en marché des produits et de leur valorisation,**
- **aide aux contrôles des exploitations bio : augmentation de 50% à 80%** de la prise en charge du coût des contrôles annuels en agriculture bio. 650 exploitations bénéficient de cet accompagnement chaque année

- **soutien à la communication sur le bio en Midi-Pyrénées**
- **soutien à la structuration de l'offre de produits bio sur les territoires :** expérimentations en cours sur le territoire des pays de Midi-Quercy, Portes de l'Ariège, Pays des Nestes, Val d'Adour, ...

Je vous propose aujourd'hui d'accentuer l'engagement de la Région en faveur de cette politique et de porter le soutien annuel de 1,4 à **2 M€** en faveur des productions bio et de leur commercialisation.

Budget total consacré à cette action : 4 M€

46 - Favoriser l'éducation à la qualité nutritionnelle dans les cantines des Lycées.

La Région Midi-Pyrénées favorise la sensibilisation des plus jeunes à une alimentation de qualité au travers des programmes « Mangez bien, Mangez bon », l'odyssée gourmande... En effet, la relation alimentation-qualité-nutrition-santé doit être mise en exergue afin d'éduquer nos enfants à une bonne hygiène de vie.

Aussi, nous vous proposons de poursuivre nos objectifs de qualités nutritionnelles et gustatives en associant les produits bio et les produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine.

Ainsi, je vous propose de subventionner un menu par semaine pour tous les lycéens élaboré à partir de produits bio ou certifiés d'origine Midi-Pyrénées.

La subvention complémentaire pour l'achat de produits bio ou certifiés d'origine Midi-Pyrénées s'élèverait à 1 € par repas par élève et par semaine sur l'année.

Budget total consacré à cette action : 3,4 M€

V - Services en milieu rural

47 - La Région souhaite faire de l'accessibilité des citoyens aux services publics et leur accompagnement un des axes majeurs de son intervention.

Si l'amélioration de l'accueil physique reste évidemment l'élément indispensable de la relation entre l'administration et l'utilisateur, il est possible de renforcer l'offre de services publics à distance dans un souci d'aménagement du territoire et de développement durable. L'effort doit être porté sur des territoires de Midi-Pyrénées actuellement éloignés des antennes physiques des principaux services publics, ou « zones blanches » de services.

La Région déploiera sur ces territoires, en partenariat avec les acteurs publics concernés, un réseau régional de téléguichets permettant une relation directe et à distance entre l'utilisateur et un conseiller du service public auquel il souhaite accéder.

Ce réseau comptera une centaine de lieux d'implantation, sélectionnés sur appel à candidatures, entre 2010 et 2012.

Budget total consacré à cette action : 2,4 M€

Partie D : La commande publique : 15 mesures pour lutter contre la crise

Face à la crise, la capacité des acteurs publics à mettre en œuvre leurs investissements peut être déterminante. En 2009 et en 2010, la Région accentuera son effort en matière d'investissement.

I – Les grandes infrastructures

48 - Le Réseau routier national : lancement d'un plan exceptionnel de 780 M€ dont 200 M€ de crédits régionaux

Lors de la négociation du contrat de plan 2000-2006, la Région a plaidé l'exception midi-pyrénéenne, compte tenu de la superficie régionale et du retard des aménagements routiers, et obtenu, sur le volet routier, la première enveloppe nationale en faveur des routes.

Près de 985 M€ étaient inscrits au volet routier du contrat de plan Etat/Région 2000-2006, dont 379 M€ à la charge de la Région, à parité avec l'Etat, les autres collectivités intervenant à 220 M€.

Les liaisons entre les chefs-lieux de département ou les bassins d'emploi et la métropole régionale ainsi que les axes qui favorisent l'ouverture de Midi-Pyrénées sur les régions voisines y compris l'Espagne étaient retenus comme itinéraires prioritaires :

- Ariège : RN 20
- Gers : RN 21, RN 124, Toulouse-Auch
- Lot : RN 140, RN 122, RN 20
- Haute-Garonne : RN 20, RN 124, RN 125
- Tarn et Garonne : RN 20, RN 113
- RN 126, Toulouse Castres-Mazamet
- RN 88 : Albi-Rodez
- des rocades de Toulouse (Le Palays)

Le programme initialement prévu n'a pu être mené à bien du fait des gels de crédits de l'Etat en 2002, 2003 et 2004 qui ont fait prendre un retard considérable aux opérations d'aménagements routiers indispensables au désenclavement de la Région.

L'Etat a prolongé jusqu'en 2009 la mobilisation des crédits inscrits au CPER 2000-2006. Compte tenu de la forte augmentation des prix des travaux publics et de l'érosion monétaire, l'Etat n'a pu tenir ses engagements pour réaliser les opérations inscrites au CPER 2000-2006.

Le 1^{er} janvier 2006, 18 000 km de routes nationales ont été transférés aux Conseils Généraux, soit 812 km en Midi – Pyrénées. Il ne reste à l'Etat que 11 800 km de voirie nationale dont 822 km en Midi-Pyrénées.

L'Etat a décidé en 2006 qu'il n'y aurait pas de volet routier dans le contrat de projets 2007-2013.

En 2007, pour compléter le maillage du réseau routier national, l'Etat a lancé un processus d'élaboration des programmes de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI). Une liste d'opérations pour Midi-Pyrénées a été établie par le ministère en charge du réseau routier mais aucune hiérarchisation et aucun plan de financement de ces différentes opérations proposées par l'Etat n'ont été établis.

Par ailleurs, selon les déclarations de Monsieur ESTROSI, devant le Sénat le 26 octobre 2006 : « *l'Etat et l'Agence de financement des infrastructures de transports de France financeront intégralement les grands itinéraires qui restaient dans le patrimoine de l'Etat, sans demander le moindre centime d'euro aux collectivités* ». Il revient donc à l'Etat de réaliser ces opérations.

Malgré les déclarations du Ministre Estrosi, le gouvernement se tourne aujourd'hui vers les collectivités pour leur demander de participer au financement des PDMI. Les collectivités seront in fine majoritaires dans le financement de ces routes nationales.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé aujourd'hui d'engager la Région à hauteur de 200 M€ sur un programme de développement du réseau routier national 2009-2014 et de créer pour cela une autorisation de programme d'objectif de 200 M€ à la DM1.

100 M€ sont prêts à être engagés dès 2009 et 2010.

La plupart des opérations recensées par l'Etat dans le cadre des PDMI sont reprises du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006. Elles doivent donc permettre d'achever ce qui aurait dû être réalisé dans ce contrat.

Les opérations concernées sont les suivantes :

- Mise à 2x2 voies avec échangeurs dénivelés de la RN124.
- Achèvement de la déviation d'Ax les Thermes (RN 20)
- Aménagement de sécurité entre le Lot et le Cantal (RN122)
- Déviation de Saint-Béat (RN125)
- Achèvement de la mise à 2*2 voies Marquisat - Lourdes (RN21)
- Achèvement de la mise à 2*3 voies de la rocade de Toulouse
- Achèvement de la rocade d'Albi
- Aménagement Castres-Saint-Alby (RN112)
- Aménagements de la RN88 entre Albi et Rodez

Budget total consacré à cette action : 100 M€ pour 2009 et 2010.

49 - Le plan Rail : 820 M€ pour l'accélération des investissements de renouvellement et de développement

La Région Midi-Pyrénées est Autorité Organisatrice des Transports régionaux de voyageurs depuis 2002, et est à ce titre notamment responsable de l'organisation TER. Elle a pour ambition la poursuite de la mise en œuvre de services cadencés sur l'ensemble du réseau ferré midi-pyrénéen inscrit dans les plans régionaux des transports (PRT 2000-2006 et PRT 2007-2013).

Suite à un audit national conduit en 2005 du réseau ferré révélant l'état très préoccupant de celui-ci, la Région Midi-Pyrénées a décidé de commander en 2006 une expertise du réseau ferré où circulent des TER conventionnés Midi-Pyrénées.

Cette expertise a confirmé les conclusions de l'audit national sur le réseau concerné : un réseau en fin de vie du fait de l'insuffisance des investissements consentis par l'Etat et RFF pour la modernisation du réseau depuis plus de 30 ans, nécessité d'une augmentation significative des investissements de renouvellement et modification des pratiques actuelles en matière d'entretien, de réparation et d'exécution des chantiers.

Cette dégradation du réseau a un impact important sur la qualité de l'offre de transport ferroviaire définie et financée par la Région. En effet, RFF et SNCF pour garantir la sécurité des transports sont amenés à mettre en place des ralentissements autorisant parfois une circulation à 10km/h, voire même à fermer des sections de ligne.

Confronté à l'état déplorable du réseau régional et devant l'absence de volonté du gouvernement et de RFF pour moderniser le réseau régional ferré, la Région a lancé en 2007 un programme exceptionnel de 820 M€ pour moderniser et développer le réseau ferré régional (500 M€ Région, 93 M€ Etat, 35 M€ FEDER, le complément apporté par RFF).

Il s'agit du premier programme de cette ampleur conclu en France pour le renouvellement et le développement du réseau régional sur lequel circulent essentiellement des Trains Express Régionaux (TER), réseau particulièrement vieillissant en Midi-Pyrénées.

En 2007 et 2008, la Région a engagé 150 M€, soit 246 M€ de travaux pour la régénération des voies entre Toulouse et Auch, Figeac et Bagnac, Tarascon sur Ariège et Latour de Carol, Tessonnières et Rodez, Saint-Sulpice-Castres et Mazamet moderniser le terminus de Boussens et achever le quai 6 de la gare Matabiau.

La Région a décidé d'accélérer la mise en œuvre du plan rail. Ainsi en 2009, la Région engagera 170 M€, permettant de lancer 250 M€ de travaux, et en 2010 accentuera l'effort pour engager 220 M€, permettant le lancement de 315 M€ de travaux pour la régénération des voies entre Brive et Rodez, Capdenac et Tessonnières, Toulouse-Saint-Sulpice et Tessonnières, Portet et Tarascon, le doublement de la voie entre Toulouse et Saint-Sulpice, la modernisation de la signalisation sur Toulouse-Auch et Toulouse-Boussens, la réalisation d'un croisement dynamique entre Naucelle et Baraqueville.

Budget total consacré à cette action : 390 M€

50 - Lancer un nouveau dispositif de soutien à l'intermodalité.

L'investissement de la Région est essentiel en matière de transports collectifs et se caractérise par le Plan Rail. Ce plan se doit d'être accompagné afin de répondre, au plus près des besoins des territoires. Aussi, il est proposé la création d'un nouveau dispositif favorisant les projets d'inter modalité et de complémentarité avec les modes doux et la voiture particulière. Seront subventionnés à hauteur de 50 % maximum les aménagements des parkings liés aux gares TER, favorisés par l'effort de la Région. Ce nouveau dispositif sera intégré dans le cadre des Contrats de Pays/PNR, Contrats d'Agglomération et Pôles Touristiques.

Budget total consacré à cette action : 2 M€

II – Education – Formation – Enseignement Supérieur - Recherche

51 - Lancement d'un plan de rénovation des écoles d'infirmières

L'Etat a transféré aux régions en 2004 la responsabilité du financement et de l'équipement des écoles et instituts formant aux métiers du secteur sanitaire et social. Le transfert s'est effectué dans un état de totale impréparation et la question de l'investissement n'a pas été résolu dans les textes alors que la situation est globalement déplorable. Plusieurs IFSI (Instituts de formation aux soins infirmiers) doivent être reconstruits.

Il a été proposé à l'Assemblée Plénière du Conseil Régional un plan global de rénovation et de reconstruction des écoles et centres des formations sanitaires. Un inventaire des besoins donne un coût total de 48 M€. Il est proposé que la collectivité régionale s'engage à hauteur de 50 %, sollicitant les hôpitaux, les communes ou communautés de communes et le FEDER pour apporter le complément.

Ainsi pourront être rapidement reconstruits ou rénovés les IFSI de Millau et de Pamiers, et progressivement les autres écoles d'infirmières de Midi-pyrénées. L'IFSI du Gers et les centres de formation du CHU de Toulouse seront également pris en compte mais dans des configurations qui ne sont pas connues à ce jour.

Budget total consacré à cette action : 9,5 M€

52 - La Région a également investi 48 M€ depuis 1998 dans la reconstruction et la rénovation des CFA, reconstruisant dans une première étape ceux des Chambres des Métiers du Gers et du Tarn et l'Ecole des Métiers du Tarn-et-Garonne, puis ceux du Comminges et de l'Industrie. Dans le cadre de la DM1 de juin 2009, la Région proposera d'accompagner à hauteur de 3,7 M€ supplémentaires en particulier pour la rénovation de ceux des Chambres des Métiers de l'Aveyron, de l'Ariège et de la Fédération compagnonique.

Budget total consacré à cette action : 6 M€

53 - La Région a engagé en 2006 un programme pluriannuel de travaux dans les lycées de Midi-Pyrénées à hauteur de 766 M€ sur la période 2006-2012. Ce programme se déroulera selon le calendrier prévu initialement. Au 31 décembre 2008, elle a déjà engagé 468 M€ sur les 766 M€ prévus pour la période 2006 – 2012, en particulier 4 lycées neufs ont été livrés dont deux lycées à caractère professionnel : Tournefeuille et Gallieni. Sont prévues la rénovation du lycée St-Sernin à Toulouse, la restructuration générale du lycée du Sidobre à Castres, l'extension du lycée de Fronton, la restructuration du lycée Marie Curie à Tarbes et des externats du lycée Bellevue à Albi, le développement de la filière aérostructure au lycée Jean Dupuy à Tarbes.

En 2010, 20 M€ supplémentaires seront ajoutés au budget pour les investissements dans les lycées.

Budget total consacré à cette action : 20 M€

Enseignement Supérieur et recherche

Le programme de recherche et d'enseignement supérieur inscrit au CPER 2007-2013 représente un investissement de près de 500 M€ dont 165 M€ apportés par la Région. Cela représente un effort exceptionnel qui positionne Midi-Pyrénées au premier rang des régions françaises pour l'investissement en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur avec 195 €/habitant.

54 - Augmenter la participation annuelle de la Région aux investissements du CPER dans les bâtiments de recherche : 75 M€ au CPER sur 7 ans.

En deux ans (2007 et 2008), la Région a déjà fourni un effort exceptionnel et engagé près de 40 M€ pour soutenir les travaux immobiliers et l'équipement des laboratoires de Midi-Pyrénées.

Néanmoins, il est proposé de poursuivre ces investissements et d'affecter 28 M€ supplémentaires en 2009 et 2010 pour les bâtiments de recherche
Budget total consacré à cette action : 28 M€.

55 - Augmenter la participation annuelle de la Région aux investissements du CPER dans les bâtiments d'enseignement supérieur : 90 M€ sur 7 ans.

En 2 ans, 2007 et 2008, 40 M€ ont été engagée par la Région.

Il vous est proposé d'engager 50 M€ d'ici 2010 pour les travaux sur les bâtiments universitaires et le logement des étudiants et de solder ainsi l'engagement de la Région sur le CPER 2007-2013.

Parmi les projets notables : Soutien à l'ITAV pour 1,240 M€, à la réalisation du restaurant universitaire du Mirail pour 6 M€, au bâtiment Lettres et administration du Mirail pour 22,6

M€, à la construction du RTRA Economie pour 5 M€, à la bibliothèque Santé pour 1,75 M€ et à l'extension de la bibliothèque INSA pour 1 M€.

Budget total consacré à cette action : 50 M€

III - Les politiques territoriales

Depuis plusieurs années, la Région est présente auprès des collectivités locales dans le cadre de ses politiques territoriales. Ainsi de 2002 à 2008, la Région a soutenu le financement et la réalisation de plus de 7000 projets en y consacrant 226 M€ pour un coût total d'investissement de plus 2,1 milliards d'euros (rénovation d'espaces publics, construction d'équipements structurants comme notamment les médiathèques, les salles polyvalentes, les maisons de l'intercommunalité, les maisons de santé pluridisciplinaires, les pôles petite enfance ...)

La Région a décidé de consacrer 65 M€ par an en faveur des politiques territoriales sur la période 2009-2013, soit 325 M€ sur 5 ans.

En 2008, la Région a signé les contrats de 32 pays et de 3 PNR pour la période 2009-2013. Quatre contrats d'agglomération sont approuvés, quatre autres sont en cours de finalisation. La Région engagera cette année les premiers programmes opérationnels de ces contrats ; il a été prévu pour cela 65 M€ au budget prévisionnel 2009.

56 - Majorer les taux d'intervention régionaux dans le cadre des Politiques Territoriales.

Nos collectivités locales élaborent de nombreux projets d'investissement dont la réalisation est menacée par le désengagement de l'Etat (tant en termes financiers que d'assistance). La Région est un acteur majeur dans l'animation et le soutien à l'ingénierie territoriale. De plus, dans le partenariat financier, elle intervient à la même hauteur que les Conseils Généraux.

Afin de permettre à nos territoires de bénéficier des équipements publics les plus performants et attractifs, je vous propose de majorer l'ensemble des taux d'intervention – équipements structurants- Politiques Territoriales de 30 %.

Cette mesure prendra effet, dans le cadre des contrats de Pays/PNR et Pôles Touristiques et pour les dossiers de demandes de subventions en cours déposés entre le 1^{er} janvier 2009 et approuvée avant le 1^{er} juillet 2010 et dont les travaux seront engagés avant le 31 décembre 2011.

Plafond maximal de travaux fixé à 1 M€ par opération.

Budget total consacré à cette action : 10 M€

57 – Renforcer l'action régionale pour le programme des musées et des pôles archéologiques

La Région a prévu d'intervenir à hauteur de 11 M€ dans le cadre du CPER pour les musées et les pôles archéologiques. A ce jour 2,5 M€ ont été engagés. Certains projets ont beaucoup évolués depuis leur inscription au CPER. La Région accepte de participer à des financements spécifiques supplémentaires à hauteur de **1 M€** supplémentaire au titre du Contrat d'Agglomération de Rodez pour le musée Soulages (en plus des 3 M€ prévus), **2 M€** pour la médiathèque de Colomiers et d'engager rapidement les crédits prévus pour 1,25 M€ pour le musée H. Martin 940.000 € pour Toulouse-Lautrec à Albi, 500.000 € pour le musée Massey à Tarbes et 450.000 € pour l'escalier monumental d'Auch. Ces participations figureront dans le cadre des Contrats d'Agglomérations, le cas échéant.

Budget total consacré à cette action : 10 M€

58 – Renforcer le soutien aux investissements des Grands projets de pays

La Région a engagé en 2006 la politique des Grands Projets de Pays. 5 grands Projets de Pays ont été approuvés par la Région pour une affectation de crédits régionaux de plus de 3,7 M€. Ces projets sont ceux du Pays Foix- Haute Ariège, du Pays Rouergue occidental, du Pays Tolosan, du Pays Val d'Adour et du Pays d'Auch.

Il est proposé d'accélérer cette politique et de soutenir en 2009 et 2010, 12 nouveaux grands projets de pays, pour une affectation de crédits régionaux de plus de 13 M€ et pour un montant d'investissements de plus de 25 M€, pour le Pays Armagnac, le Pays vignoble gaillacois, Bastides et Val dadou, le Pays Bourian, Pays Val d'Adour, Pays Garonne Quercy Gascogne, Pays de Cahors, Pays des Nestes, Pays du Couserans, Pays des Gaves, Pays Monts et Lacs du Levezou, Pays des Pyrénées Cathares, PNR des Grands Causses, et les projets déposés avant le 1^{er} juillet 2010.

Budget total consacré à cette action : 13 M€

59 - Augmenter l'effort en faveur des aménagements pour les personnes à mobilité réduite

En complément des dispositifs décidés par la Région en faveur de l'accessibilité (Transports, lycées, CFA, Médiathèque, Espaces Publics...), il a été décidé de mobiliser, en 2009, 2,5 M€ de crédits spécifiques pour accompagner la réalisation de travaux et d'ouvrages dans les bâtiments publics des communes ou communautés de communes sur la base d'un taux d'aide de 40 % d'un coût plafonné à 150.000 € par an et par dossier dans le cadre des contrats de pays et de PNR et pôles touristiques.

Budget total consacré à cette action : 5 M€

60 - Accélérer les investissements des pôles touristiques pyrénéens

Sur la période 2002-2008, près de 23 M€ ont été octroyés par la Région, dans le cadre des 11 Pôles Touristiques, à 340 projets pyrénéens pour un coût total d'investissements de 165 M€

Sur la période 2008-2013, 12 pôles touristiques pyrénéens ont été approuvés.

En 2009 – 2010, la Région mobilisera près de 4 millions d'euros pour un volume d'investissements de plus de 20 millions d'euros (équipements des stations de ski, thermoludisme, cœur de station, services touristiques)

Budget total consacré à cette action : 4 M€

61 - Relancer les investissements de Vallée du Lot

Au titre de la Convention Interrégionale Vallée du Lot, l'Etat ayant décidé, fin 2006, de ne plus financer les travaux de remise en navigabilité du Lot, la Région propose de poursuivre ce programme en mobilisant 2,5 M€ aux cotés des collectivités maître d'ouvrage (notamment le Conseil Général du Lot) ; la réalisation de l'Ecluse de Touzac, d'un coût de 2 M€ et soutenue par la Région et l'Union Européenne à hauteur de 1 M€ est l'une des premières illustrations de ce plan de soutien.

Budget total consacré à cette action : 2 M€

62 - Accélérer les travaux de valorisation du Canal des deux mers :

Le Plan d'Actions en faveur du Canal des Deux Mers 2009-2013 décidé par la Région en décembre 2008, en partenariat avec VNF et les collectivités territoriales, prévoit la mise en œuvre d'un programme de 38,8 M€. Il prend désormais en compte les projets des territoires riverains. Les collectivités territoriales seront pilotes en matière de projets territoriaux, en économie touristique et dans le domaine culturel (21 M€).

Pour mettre en œuvre ce programme, la Région s'engagera à près de 8 M€ en faveur de 21 actions concernant 5 axes

- axe 1 : Infrastructure et Patrimoine
- axe 2 : Environnement
- axe 3 : Culture
- axe 4 : Economie, tourisme
- axe 5 : Projets territoriaux

En 2009 – 2010, la Région mobilisera près de 2 M€ pour plusieurs actions telles que plusieurs études pré opérationnelles, l'extension de la halte nautique de Moissac, la zone d'accostage d'Auzeville, la navigabilité du Tarn entre Corbarrieu et le Port de Montauban ...

Budget total consacré à cette action : 2 M€

63 – Etendre le dispositif régional d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à l'ensemble des pays et Parcs Naturels Régionaux.

La Région soutient les quatre Parcs naturels régionaux (PNR Causses du Quercy, Haut-Languedoc, Grands Causses et Pyrénées Ariégeoises), ainsi que la zone d'adhésion du Parc National des Pyrénées pour la réalisation d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Elle prend en charge au maximum 20% du coût qui incombe à la commune, dans la limite des 80% d'aides publiques. Ce dispositif participe à "la valeur ajoutée" des communes adhérentes de Parc en terme de préservation des paysages.

Afin de contribuer à l'amélioration des paysages de nos territoires ruraux, je vous propose d'élargir le dispositif à tous les pays.

Budget total consacré à cette action : 1 M€